

Bourse AUX PROJETS jeunesse



Tu as entre 15 et 25 ans ?

Tu habites le Haut Pays Bigouden ?

Jusqu'à 500 €
pour réaliser ton projet

**Contacte le service jeunesse de la CCHPB
jeunesse@cchpb.com - 02 98 54 49 04**

Règlement de la bourse projet jeunesse de la CCHPB

Quels projets peuvent être financés ?

La communauté de communes du Haut Pays Bigouden souhaite soutenir les projets et les initiatives des jeunes habitants de ses communes.

Les projets éligibles au financement, peuvent concerner différents domaines tels que la culture, la solidarité, le sport, l'environnement, etc. Ils peuvent être individuels ou collectifs, et peuvent concerner des initiatives personnelles (comme des stages à l'extérieur du territoire), ou défendre un intérêt général.

Si un projet se déroule en dehors du territoire, il sera demandé au porteur du projet, de partager son expérience, sous la forme d'une restitution de son choix (exposition, conférence, présentation devant des classes...) afin de valoriser les apprentissages et les bénéfices de son expérience pour la communauté locale.

Quels sont les critères pour obtenir cette bourse ?

- Avoir entre 15 et 25 ans.
- Résider sur le Haut Pays Bigouden.
- Mener ou restituer le projet sur le Haut Pays Bigouden.
- S'engager à présenter le bilan de l'action à la commission jeunesse de la communauté de communes.

La bourse de la CCHPB ne peut être cumulable avec des subventions proposées sur d'autres communes du Haut Pays Bigouden. En revanche d'autres sources de financements sont possibles : sponsors, bourse de la Région Bretagne, financement CAF

Comment effectuer sa demande ?

Les jeunes intéressés pour bénéficier d'une bourse de la communauté de communes devront remplir le dossier ci-dessous et le transmettre :

- par courrier ou en main propre : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden - Service jeunesse - 2 A rue de la mer - 29710 Pouldreuzic
- ou par mail : jeunesse@cchpb.com

La Structure Infos Jeunes peut accompagner la rédaction du dossier - n'hésitez pas à contacter l'équipe : 07 86 33 69 38 - sijpaysbigouden@ccpbs.fr - Facebook ou Instagram : sijpaysbigouden

Les porteurs devront ensuite faire une présentation du projet devant un jury composé d'élus et de techniciens de la CCHPB.

Quel est le montant de la bourse ?

Le montant de la bourse ne peut pas dépasser 500 € par personne et par an.

Les membres du jury voteront à l'issue de la présentation, du montant attribué en fonction des dépenses liées au projet et du montant demandé par le porteur de projet.

Le montant demandé doit être renseigné dans le budget prévisionnel de l'action.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- La déclaration sur l'honneur complétée et signée ;
- L'autorisation parentale et une copie du livret de famille pour les candidats mineurs ;
- Une photocopie de pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ;
- Tout justificatif pouvant donner des informations sur les dépenses et recettes liées au projet (devis, billets de transport, attribution de subventions...).

Dossier de demande de financement

page 2/4

Quand va-t-il se dérouler ?

.....
.....

Avec qui et/ou pour qui le projet est-il réalisé ?

.....
.....
.....

Où va-t-il se dérouler ?

.....
.....

Si le projet ne se déroule pas sur la Haut Pays Bigouden comment comptez-vous le restituer à la population ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Comment comptez-vous communiquer sur votre projet ?

.....
.....
.....

Pourquoi voulez-vous faire ce projet ? Quelles sont vos motivations ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dossier de demande de financement

page 3/4

Budget

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Achat de matériel		Apport personnel	
Déplacement / Transport		Autres subventions (préciser)
Hébergement		Bourse CCHPB	
Alimentation		Sponsors	
Communication		Actions d'autofinancement	
Frais pour la restitution			
Autre (préciser)			
Total des dépenses		Total des recettes	

Le budget doit être équilibré : les dépenses doivent être égales aux recettes.

Calendrier

Date limite des dépôts de dossiers	2 juin 2024
Présentation du projet devant le jury	mi-juin 2024
Versement de la bourse	début juillet

Une fois le dossier déposé, celui-ci sera étudié par les membres du jury. Si votre projet correspond aux critères attendus, vous serez recontacté pour convenir d'une date afin de présenter votre projet aux membres du jury.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), né(e) le
demeurant.....,

certifie que les informations transmises dans le dossier sont exactes.

Je m'engage :

- à utiliser l'argent attribué uniquement pour la réalisation du projet décrit ci-dessus et à restituer l'argent à la Communauté de Communes, si le projet n'était pas réalisé,
- à ne pas solliciter les bourses proposées par les communes du Haut Pays Bigouden,
- à respecter les conditions inscrites dans le règlement de la bourse projet jeunesse,

Fait à, le

Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e)....., demeurant.....,
représentant légal de, l'autorise à faire
une demande "de bourse projet jeunesse" auprès de la Communauté de Communes du Haut
Pays Bigouden et déclare avoir pris connaissance du règlement.

Fait à, le

Signature :